

# « Les aviculteurs doivent être conscients des risques qu'ils courent lorsqu'ils travaillent avec des produits dangereux ».

Maintenir les poulaillers propres, les nettoyer et bien les désinfecter est essentiel dans tout élevage de volaille. Cela permet d'éliminer les germes pathogènes et de garder les animaux en bonne santé. Mais les désinfectants et les pesticides utilisés ne sont pas toujours inoffensifs. Comment les utiliser en toute sécurité ? Et quelles sont vos obligations si vous utilisez de tels produits ? Iris Van Dosselaer, responsable de contenu chez Proefbedrijf Pluimveehouderij, et René Martens qui travaille dans l'entreprise de désinfection Hyvarki nous l'expliquent.

Les produits phytopharmaceutiques sont largement connus dans le secteur agricole. Citons pour exemples les insecticides, les fongicides et les herbicides. Ils protègent les cultures contre les organismes nuisibles ou luttent contre les mauvaises herbes. Les biocides sont également utilisés pour lutter contre les organismes indésirables, mais ne servent pas à protéger les cultures. Il s'agit des produits de nettoyage, de désinfection, de lutte contre les rats et les souris et des produits de protection du bois. Avec les produits phytopharmaceutiques, les biocides se classent sous le dénominateur commun des pesticides.

Certains biocides présentent un risque élevé pour la santé. Ils peuvent, par exemple, être irritants ou toxiques. Ils appartiennent au « circuit restreint » et sont principalement réservés aux utilisateurs professionnels.

## Faire tremper les sols

« Dans une exploitation avicole, des biocides du circuit restreint peuvent être utilisés, entre autres, pour nettoyer et désinfecter les poulaillers », déclare Iris Van Dosselaer, responsable de contenu chez Proefbedrijf Pluimveehouderij, le centre provincial de pratique de l'aviculture. « Ces opérations sont effectuées



« Puisque nous pulvérisons des produits dangereux, il est crucial que nous nous protégeons bien »

RENE MARTENS VAN HYVARKI

## Pulvérisation

Ensuite, le poulailler est désinfecté. Pour cela, la plupart des éleveurs de volailles font appel à une société de services spécialisée. Selon René Martens de l'entreprise de désinfection Hyvarki : « Nous sommes souvent engagés par des exploitations avicoles pour la désinfection complète de leur poulailler. Pour cela, nous utilisons des biocides du circuit restreint qui sont irritants et toxiques. Étant donné que nous pulvérisons ces produits dangereux dans le poulailler, il est crucial de bien nous protéger, tant au moment de la préparation des produits qu'au moment de leur pulvérisation. »

« Ensuite, nous vérifions si le nettoyage et la désinfection du poulailler ont bien été effectués à fond à l'aide d'un hygiénogramme, qui teste la croissance bactérienne globale. », affirme Iris Van Dosselaer.

après chaque lot. L'aviculteur enlève d'abord le fumier et fait ensuite tremper le poulailler avec de l'eau ou un produit dégraissant moussant. Les produits naturels ou chimiques qu'il utilise pour cela peuvent être des biocides. Il nettoie ensuite le poulailler à l'eau, avec ou sans savon, et le laisse sécher. »



## Enregistrement obligatoire

Si vous souhaitez acheter et utiliser un biocide du circuit restreint, vous devez d'abord vous enregistrer sur [www.biocide.be](http://www.biocide.be) et confirmer chaque année votre statut d'utilisateur professionnel. « La Proefbedrijf est enregistrée en tant qu'utilisateur professionnel de produits biocides du circuit restreint. Nous respectons scrupuleusement la législation », confirme Iris Van Dosselaer.

Les exploitations avicoles ne savent pas toujours clairement si elles utilisent des biocides du circuit restreint et qui est tenu de s'enregistrer. « Si, en tant qu'éleveur de volaille, vous nettoyez ou désinfectez vous-même vos poulaillers et que vous achetez des biocides du circuit restreint à cette fin, vous êtes obligé de vous enregistrer », explique René Martens. « Si une société de services externe achète les produits et les utilise pour le nettoyage ou la désinfection, c'est à elle de s'enregistrer. »

Vous trouverez la liste des biocides autorisés sur le site web [www.biocide.be](http://www.biocide.be). Cette liste mentionne aussi clairement les biocides qui appartiennent au circuit restreint et ceux qui n'en font pas partie.

## L'étiquette peut être d'une grande aide

« Les aviculteurs ne sont pas toujours conscients des risques qu'ils courent lorsqu'ils travaillent avec des produits dangereux », explique Iris Van Dosselaer. « Les dangers et les risques dépendent fortement du produit. Les symboles de danger repris sur les étiquettes fournissent une première indication. N'oubliez pas, non plus, de consulter la fiche de données de sécurité (la « safety data sheet »). Vous y trouverez des informations détaillées, notamment sur les risques en cas d'inhalation ou de déversement et les mesures de protection à prendre.

Il est en outre important que les biocides ne soient utilisés que dans le cadre des applications pour lesquelles ils sont autorisés. » Ces utilisations sont énumérées dans

« Des gants, des lunettes de protection, un masque buccal et des vêtements de protection constituent l'équipement standard pour les travailleurs de Proefbedrijf »

IRIS VAN DOSSELAER, RESPONSABLE DE CONTENU CHEZ PROEFBEDRIJF PLUIMVEEHOUDERIJ

l'acte d'autorisation du produit ou dans l'éventuel résumé des caractéristiques du produit (RCP) qui sont tous les deux repris dans la liste des produits biocides autorisés disponible sur [www.biocide.be](http://www.biocide.be).

« Au niveau de Proefbedrijf, des gants, des lunettes de protection, un masque buccal et des vêtements de protection constituent l'équipement standard pour les utilisateurs de produits dangereux. L'utilisation des gants est bien établie dans la plupart des élevages de volaille, mais il arrive parfois que les aviculteurs portent des gants de travail qui n'offrent pas une protection suffisante contre les produits corrosifs. Lorsqu'ils travaillent avec des biocides, ils doivent être bien informés et bien protégés. »

## Le SPF Santé publique informe

Envie d'en savoir plus sur l'utilisation sûre des biocides, les risques qui y sont liés ou l'obligation d'enregistrement ? Vous trouverez des informations très ciblées à ce sujet sur [www.biocide.be](http://www.biocide.be).

Vous y trouverez aussi une brochure et une fiche de données de sécurité adaptée au secteur de l'aviculture :

- **Les biocides dans l'aviculture. Que devez-vous savoir en tant qu'utilisateur professionnel ?**
- **Soyez prudent avec les biocides. Reconnaissez-les et protégez-vous !**



**BIOCIDES ?**  
Je les utilise  
de manière  
raisonnée

 service public fédéral  
SANTÉ PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT

.be